## REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS COMMUNE DE VIC-FEZENSAC Code Postal 32190

## ARRETE DU MAIRE n°2025/204

Objet : Travaux de génie civil

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande présentée par GCTP SUD OUEST, en vue d'occuper le domaine public rue Jean-Joseph Gimat de Sorbadère dans le cadre de travaux de génie civil pour la période du 03/11/2025 au 03/12/2025.

**CONSIDÉRANT** que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

## ARRETE

Article 1: GCTP SUD OUEST est autorisé à occuper le domaine public rue Jean-Joseph Gimat de Sorbadère dans le cadre de travaux de génie civil pour la période du 03/11/2025 au 03/12/2025.

Article 2: Durant les travaux, la circulation des véhicules sera maintenue en permanence et réglée par alternat manuel au moyen de panneaux K10.

<u>Article 3</u>: La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

<u>Article 5</u>: La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 17 octobre 2025

Le Maire Barbara NETO